

**Sujet :** Marchands de sommeil et action communale

Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les Echevins, mesdames et messieurs les Conseillers communaux,

Aucun de nous n'ignore la précarité croissante qui frappe nombre de nos concitoyens, notamment en raison des mesures prises par le MR, les Engagés et leurs partenaires de gouvernement. Cette misère que les exclusions du chômage entrées en vigueur au début du mois se traduit notamment par une augmentation de la crise du logement.

Je ne vais pas revenir ici sur les nombreuses propriétés communales vides ou sur la faillite de l'AIS, mais souhaite aborder l'angle de la lutte contre les marchands de sommeil. Le problème est présent dans nos rues : des familles dorment dans des taudis, dans des garages, partout où un toit est disponible pour les mettre un peu à l'abri des éléments, sans pour autant que les éléments les plus basiques soient disponibles, qu'il s'agisse de sanitaires en ordre de marche, d'électricité ne risquant pas de provoquer un incendie, de chauffage permettant de combattre le froid mordant que nous avons connu ces dernières semaines. Trop souvent des individus sont prêts à leur louer ces espaces (je n'ose dire logement...) à prix d'or, sans aucun respect pour la loi ou la plus basique décence humaine.

La commune n'a plus guère de budget, mais elle a encore un personnel nombreux, largement présent dans nos rues. Chacun de nos agents de propreté, chacun de nos agents de parking, chacun de nos agents de l'urbanisme, est une ressource dont nous sommes riches et un capteur susceptible d'identifier des situations de mal-logement. Il y a donc un potentiel de pro-activité conséquent. Mes questions seront donc :

- Pourriez-vous nous communiquer le nombre exact de plaintes pour insalubrité reçues par vos services au cours des 12 derniers mois ? Combien de visites de contrôle ont été effectuées et, surtout, combien de sanctions effectives ou de fermetures ont été prononcées ?
- Pourriez-vous nous communiquer le nombre exact de contrôles effectués d'initiative par vos services au cours des 12 derniers mois ? Combien de visites de contrôle ont été effectuées et, surtout, combien de sanctions effectives ou de fermetures ont été prononcées ?
- La commune attend-elle passivement les plaintes (que les plus fragiles n'osent pas déposer) ou avez-vous une stratégie de contrôle proactif, notamment ciblant les immeubles visiblement dégradés ou divisés illégalement ?

En vous remerciant d'avance,

Pascal Lemaire